



Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

SLO 4

ID : 033-213300700-20210208-20213-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Catherine SANCHEZ, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Audrey JOLLY pouvoir M. PHOENIX Didier, Sophie OLIAS— ZEITSCHER, Renaud CHEIN pouvoir M. CHAUSSONNET Denis

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

COMMANDE PUBLIQUE 2021/3 N°2

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DU COORDONNATEUR SECURITE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que la mission de coordination de sécurité protection santé (CSPS) sera une dépense à prévoir pour le budget 2021.

Deux propositions de prix ont été faites par l'entreprise suivante : ANCO ATLANTIQUE

Après avoir étudié l'offre, il s'avère que la société ANCO ATLANTIQUE fait la proposition la mieux disante.

Le Maire propose au Conseil municipal le devis estimatif pour la mission CSPS pour les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la Mairie pour un montant de 2 245.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir l'entreprise ANCO ATLANTIQUE pour la mission de coordination de sécurité protection santé (CSPS) dans le cadre de la construction des ateliers municipaux sur la commune de Brach d'un montant 2 245.00€ HT soit 2 694.00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces comptables concernant la mission de coordination de sécurité protection santé (CSPS) dans le cadre de la construction des ateliers municipaux de la Mairie sur la commune de Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97